L'ABEILLE.

PUBLIÉE TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON,
IMPRIMEUR DE L'ETAT ET DE LA VILLE.

"Il faut que l'UNION soit conservée."

LUNDI MATIN, 20 AVRIL 1835.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 20 avril.

Pour les avis d'encan, voyez la partie anglaise.

Nous appelons l'attention du public à la vente des [illegible] et améliorations qui se trouvent dessus, appartenant à la succession de feu Samuel Hart, qui seront vendus aujourd'hui, à midi, à la Nouvelle Bourse, encoignure des Chartres et St. Louis, par le register des testaments.

Les particularités de la vente se trouvent dans la feuille d'aujourd'hui.

Nous appelons l'attention des spéculateurs sur une [illegible] de propriété, esclaves et actions de banque, provenant de la succession de feu Edouard Lauve, qui aura lieu aujourd'hui, lundi, à la Bourse Hewlett, par *Fernandez & Watling*.

Les mêmes encanteurs vendront aujourd'hui, au magasin de M. A. Douce, un bel assortiment de meubles.

Afin d'offrir au public dans un seul et même numéro de notre feuille, la séance du Conseil de Ville de samedi dernier, le message du maire sous la date du 18 avril 1835, et les documents importants qui l'accompagnent, nous avons été contraints de renvoyer à demain plusieurs articles que nous avions préparé pour aujourd'hui.

On verra dans ce message que le maire, conformément à l'usage établi soumet au Conseil un appergu général des affaires de la Corporation. Nous croyons que le maire a trop rarement abordé les différentes questions qu'il y traite, pour ne pas recommander à tous ceux qui tiennent à connaître l'état des affaires de la Corporation, une lecture attentive des documens aussi intéressants que ceux que nous leur offrons donc notre numéro de ce jour.

NOUVELLES DU MEXIQUE.

La Sophie, venant de Tampico, est arrivée ici samedi soir, après une traverse de 6 jours. Nous n'avons reçu aucunes lettres; mais des passagers, qui ont eu la politesse de venir à notre bureau, nous apprennent qu'une insurrection menaçante avait éclaté au Mexique, excitée par Gomez Faria, qui y a peu de temps fut privé de la vice-présidence, lorsque le général Barragan, en l'absence de Santa-Anna, fut nommé président pro tempore. Faria, à la tête d'environ 3000 hommes, a établi son quartier général à Zacatecas. Un général dont nous n'avons pu apprendre le nom se trouve avec Faria, commande dans le Sud. L'opinion publique est que cette insurrection, tramée de longue main, amènera bientôt une révolution complette.

Nous saurons si le général Santa-Anna est de retour, lorsque nous aurons reçu les lettres; il a satisfait la masse du peuple, et il saurait probablement prendre les mesures nécessaires dans de pareilles circonstances.

Des troupes qui devaient partir de Tampico ont reçu contre-ordre, et ont été dirigées dans l'intérieur.

Du numéraire d'argent était dernièrement arrivé de Mexico à la Vera Cruz. Le marché y était très stationnaire, et à Tampico l'argent très rare et les affaires mortes.

CONSEIL DE VILLE.

SEANCE DU 18 AVRIL 1835.

Le Recorder et les dix membres sont présens.

La lettre suivante du maire est lue:

MAIRIE DE LA N. ORLEANS, 11 avril 1835.

A MM. le président et membres du Conseil de ville,

Messieurs,

[illegible] mon approbation à la résolution qui a pour but d'incorporer la partie du faubourg inférieur qui est située entre les rues d'Enghien et Pirte et depuis le [illegible] jusqu'à la profondeur de deux ilets; mais puisque j'ai jugé cette mesure nécessaire, je crois devoir [illegible] pour l'élée de decreter aussi l'encaissement de la partie incorporée et les traverses à établir [illegible] le nouveau revetement à la levee actuelle; [illegible] la rue de cette levee un lieu propice au debarquement des marchandises. Ce travail me semble être le [illegible] nécessaire de l'incorporation decidée, si l'on veut [illegible] pas qu'elle devienne trop onereuse à la corporation; cette facilité donnée au commerce permettra [illegible] de se placer en cet endroit pour charger et [illegible] ce qui sera pour la ville une source de revenus [illegible] en partie aux dépenses que necessitera l'incorporation.

[illegible] l'honneur de vous adresser copie de deux pétitions [illegible] à la cour du premier district judiciaire; et qui [illegible] transmises par ordre du juge de cette cour. [illegible] pour objet une reclamation de Jeodiah Lee les [illegible] de M. Bach, pour avoir acheté deux chevaux [illegible] vente publique par ordre de M. Bonseigneur, [illegible] ordonnances de la corporation, laquelle est [illegible] en garantie par ledit M. Bonseigneur. La seconde [illegible] reclamation de Samson Knight concernant une [illegible] lui appartenant vendue à l'instance de la corporation, qui est pareillement appelée à en garantir la possession au propriétaire actuel. Je pense que vous n'aurez pas à charger l'avocat de la ville de la défense des droits de la corporation dans ces deux affaires.

Je vous transmets aussi une lettre de M. Jerôme Bayon, par laquelle il soumet à l'approbation du conseil ses cautions comme imprimeur de la corporation.

Je suis respectueusement, Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

D. PRIEUR, maire.

Sur la première partie de la lettre du maire, M. Gaiennie fait une résolution, pour autoriser le maire à faire [illegible] l'ouvrage sous la direction du voyer de la ville, ou [illegible] à la tâche ou par ouvriers de la ville.

La discussion des règles n'étant pas accordée, cette résolution a été mise à l'ordre du jour pour la prochaine séance.

Sur la seconde partie, M. Graille propose que ces affaires soient remises à l'avocat de la ville, avec injonction [illegible] conséquence—adopté.

La lettre de M. Bayon est lue, et sur motion de M. F. [illegible], ses cautions ont été acceptées à l'unanimité.

Le second message du maire est transmis au Conseil, [illegible] les détails des affaires financières de la Corporation. Le voici:

MAIRIE DE LA N. ORLEANS,
LE 18 AVRIL 1835.

A Messieurs le President et MM. les membres du Conseil de Ville,

Messieurs,

Conformément à l'usage établi, je profite du renouvellement de l'année administrative pour vous soumettre un aperçu général des affaires de la Corporation, que le zèle de nos concitoyens vous appele à diriger. Quelque [illegible] que j'y mette, ce travail laissera sans doute beaucoup [illegible], car il est presque impossible d'embrasser dans un cadre aussi resserré, tous les détails d'une administration aussi vaste et aussi compliquée que celle de notre Ville. Mais les lumieres et l'experience de quelques-uns de vous qui ont eu l'honneur de siéger dans le Conseil de Ville l'année derniere ou precedemment, et les instructions qui se presenteront à vous successivement par la suite, ne peuvent manquer d'éclaircir les points que je laisserais quelque obscurité.

Les divers documens ci-apres annexés contiennent toutes les données qu'il m'a été possible de recueillir pour [illegible] le but que je me propose, qui est de vous faciliter la connaissance de la situation actuelle des affaires dont vous entreprenez la gestion, et de vous donner en même temps, dès aujourd'hui, une idée des exigences que cette situation a déja creées et rendues inévitables pour l'avenir. Ainsi, le premier point sur lequel j'appellerai votre [illegible] est l'état des obligations contractées par la ville. Le document No. 1 est un tableau des divers emprunts de la Corporation depuis 1830, des *bonds* émis par elle [illegible] paiements divers, et de ceux qui le seront dans le courant de cette année pour travaux de pavage, fournitures de materiaux pour les prisons, ou emprunts resolus. Les divers engagemens forment un total de $1,573,500. Les échéances, dont la plus éloignée est celle du 15 septembre 1864, sont indiquées à côté, dans la même ligne. Ces chiffres, Messieurs, ont un langage plus puissant que les raisonnemens; ils vous avertissent que l'énorme somme de ces obligations doit être liquidée dans le court espace de quatorze ans; c'est-à-dire de 1850 à 1864; que [illegible] attendre au terme définitif de cette liquidation nous [illegible] que vingt-neuf ans devant nous; et que, conséquemment pour être en mesure de faire face à nos engagemens, nos recettes doivent presenter un excedent annuel moyen de 54,293 piastres, sauf la difference de l'intérêt qu'on peut faire tourner au profit de la corporation. Les caisses d'amortissement creées par le Conseil pour remplir ce but ont été d'un heureux secours et doivent [illegible] heureusement maintenues. L'emprunt de 300,000 piastres, contracté avec la maison Vincent Nolté & Co. [illegible] en 1830, et qui a figuré dans les messages [illegible] qui ont precédé celui-ci, a été completement [illegible] dans les années 1832-34, sauf un *bond* de 1000 piastres dont le porteur ne s'est pas presenté à l'échéance de 1832; mais cette somme est déposée dans la caisse d'amortissement. Un autre emprunt de 100,000 piastres, contracté à 5 pour cent en 1833 avec les banques de la Louisiane et de l'Etat de la Louisiane, a été en partie racheté et y substituer un nouvel emprunt à 5 pour cent.

Le document No. 2 est un état approximatif des recettes de la ville, pour l'année 1835; cet état comprend, [illegible] les sommes dont la rentree est certaine et celles dont la rentrée offre quelque incertitude. Ces différentes [illegible], si mes previsions ne sont pas trompées, produiront un total de 556,079 piastres. Je n'ai pas compris ici le chiffre, 71,849 piastres de billets en portefeuille dont l'echeance est posterieure à l'année courante, [illegible] pourraient etre negocies, s'il y avait urgence. Je n'ai pas fait figurer ici non plus les 100,000 piastres restant du prêt de 300,000 auquel la banque de Commerce [illegible] envers la corporation, d'après sa charte; et cependant il serait à peine exact de les comprendre dans les rentrées de cette année, puisque devant être versées dans la caisse de la Corporation le 1er. Janvier 1836 elle pourrait aisément en jouir par avance, moyennant un léger escompte.

Je n'ai porté qu'à 40,000 piastres le remboursement probable du pavage par les particuliers; sans doute cette somme vous paraitra faible, si vous faites attention que sur plus d'un million de pavage confectionné et payé par la ville, le trésor n'a recouvré jusqu'ici qu'environ 133,000 piastres, il reste donc à effectuer encore un remboursement d'environ 260,000 piastres; et j'ai lieu de croire qu'avec toute l'activité convenable on ferait rentrer au moins un tiers de cette somme dans le courant de cette année. Cet objet est incontestablement celui qui peut occasionner le plus de variation dans le total que présente le document dont nous venons de nous occuper.

Le document No. 3 est l'énumération des dépenses de l'année; il comprend les dépenses fixes, celle qu'exigera l'exécution des entreprises décrétées par le Conseil, et celles qui sont présumées nécessaires pour les travaux courans et les besoins accidentels. Elles forment ensemble un total de 779,626 piastres. Parmi les ouvrages importans auxquels ces sommes sont destinées à subvenir, les principaux sont la levée du faubourg supérieur, dont la construction est arrêtée depuis long-temps; l'encaissement de la levée du faubourg inférieur, dans la partie nouvellement incorporée; la continuation du travail des nouvelles prisons, et le nouveau prolongement à faire à la halle du faubourg Ste. Marie. Les dépenses casuelles ont été évaluées sur la moyenne des années précédentes, avec le soin le plus rigoureux; mais, Messieurs, vous n'ignorez pas que c'est surtout ici qu'il est impossible de prévoir avec certitude et qu'on doit le plus compter sur de funestes desappointemens: toute la prudence humaine ne saurait prévenir ni prévoir le concours de ces circonstances fortuites qui peuvent dérouter tous nos calculs, et nous jeter dans des dépenses bien plus considérables que celles à la nécessité desquelles nous faisons une part. Je n'appèle spécialement votre attention sur aucune des sommes variables comprises dans le total ci-dessus, parce que je les crois toutes également conformes aux données que nous avons; mais c'est ce total lui-même que je ne peux trop vous engager à comparer souvent avec celui de nos recettes, en vous rappelant les engagemens énormes qui pèsent sur la Corporation.

Le document No. 4 a rapport au pavage. Cet état particulier, quoiqu'une partie des sommes qu'il représente figure aux documens Nos. 2 et 3 comme recettes et dépenses, a été distrait de ces documens, afin de vous donner une idée plus nette et plus circonstanciée de cette branche des travaux publics qui absorbe la plus grande masse des sommes dont le trésor dispose. Depuis janvier 1824 jusqu'au 31 mars 1835, la ville a déboursé pour le pavage, en main-d'œuvre et matériaux, 1,019,197 piastres; elle a remboursé en outre aux particuliers qui ont confectionné eux-mêmes leurs banquettes le tiers voulu par les ordonnances, s'élevant à 63,606 piastres; ce qui forme le total de 1,082,803 piastres. On a affecté à ces travaux: 1o une somme de 865,926 piastres, provenant des emprunts Nolté, Yeatman, aux banques et des actions Minturn; 2o. une somme de 191,245 piastres provenant du remboursement du pavage par les particuliers et de la vente de divers matériaux, ce qui forme le total de 1,057,171 piastres. Par où l'on voit qu'à l'époque indiquée plus haut, le coût des travaux excedait de 25,632 piastres les sommes allouées pour leur exécution. Mais, ainsi que nous l'avons fait observer en parlant des recettes de la ville, si le remboursement dû par les particuliers était effectué, loin que cette branche fut en avance elle couvrirait ses dépenses autant que nous pouvons l'espérer et que le permet la nature des choses. Il vous restera à envisager sur ce sujet l'évaluation du cout des travaux de pavage ordonnés récemment par le Conseil, et qui doivent être exécutés par contrat; et les dépenses qu'exigeront les dernières incorporations.

Le document No. 5 est un état des matériaux qui se trouvent actuellement dans les différens dépôts de la Corporation, et qui pourront être employés aux travaux présents ou qui seront ordonnés.

Enfin, dans le document No. 6, qui est le dernier de ceux qui accompagnent ce message, vous jetterez un coup d'œil en arriere sur les nombreuses améliorations opérées dans toute l'étendue de la ville et des faubourgs incorporés, durant la période qui s'est écoulée depuis le 8 avril 1833 jusqu'au 7 du courant. Ce document vous laissera une haute idée de la marche progressive de notre ville et des vastes travaux d'embellissement et d'utilité que la Corporation y a effectués. Les banquettes urbaines et les ponts d'egout qui étaient devenus réceptacles d'immondices, ont disparu dans la presque totalité des limites incorporées, pour faire place à des trottoirs élégans et propres, à des égouts découverts, et à des traverses pavées qui offrent toute la commodité desirable aux piétons. La plus grande partie des rues les plus fréquentées ont été pavées ou ont reçu des améliorations importantes; et si cette partie laisse encore quelque chose à désirer, il faut plutôt s'en prendre à la nature du sol et à l'insuffisance des moyens pour hâter les travaux, qu'à la négligence des employés de la Corporation. Dans les parties des faubourgs où l'état des rues ne permet pas encore d'autres moyens d'egout 134 nouveaux ponts ont été établis; 16 wharfs ont été construits en différens endroits, et des ponts de traverse vastes et commodes ont été placés, vis à vis plusieurs rues, sur le canal Marigny; le marché du faubourg Ste. Marie a subi de notables améliorations, et des fanaux ont été distribués partout où l'augmentation de la ville les a rendus nécessaires. Enfin, les plus importantes améliorations commencées durant cette période, et que la ville peut espérer de posséder bientôt, sont les nouvelles prisons; déja les deux édifices dont elles se composeront s'élèvent rapidement, l'un est parvenu à l'assemblement du premier étage, et l'autre aura bientôt atteint la même hauteur. Espérons donc que dans peu, l'humanité ne reclamera plus rien de nous sous ce rapport.

Voilà, Messieurs, ce qui a été fait par vos devanciers, et voilà aussi les moyens qui sont entre vos mains pour les imiter ou les surpasser. Ces moyens, administrés avec sagesse et avec une prudente économie, lors même que le temps ne devrait pas y ajouter encore, vous suffiraient pour hâter la marche de notre belle et riche capitale vers les glorieuses destinées que l'avenir lui prépare. Cet avenir, qui fait battre le cœur de tout Louisianais, vous est cher à plus d'un titre et vous inspirera le desir de pénétrer les vœux de vos concitoyens et de devancer leurs besoins. Mandataires d'un peuple libre et justement fier de ses droits, il est superflu que je vous rappèle combien il est digne d'envie de mériter son choix et ses éloges; et je n'éprouve que le besoin de vous témoigner toute la confiance que vous m'inspirez. Unissez vos efforts, Messieurs, pour développer des ressources si fécondes et pour projeter une prospérité déjà si étonnante: vous me trouverez toujours prêt à vous seconder.

J'ai l'honneur d'être, avec considération, messieurs,

Votre très-humble serviteur,

D. PRIEUR—Maire.

No. 1.

ETAT DES EMPRUNTS &C.

Dates.	Montant.	Prêteurs.	Destinations.	Taux.	Echéances.
1830 Mai	280000	Teatman Wood,	Pavage,	6 p. cent.	1er. mai 1850.
Juillet	100000	Aud. Hodge jr.	Wharfs,	6 do	1er. juil. 1855.
1833 Février.	150000	York McCalester.	Améliorations.	6 do	1er. fev. 1853.
Décembre.	200000	J. Minturn.	do	5 do	30 déc. 1863.
1834 Janvier.	100000	Banq du Commerce.	Usage de la ville	5 do	1er. jan. 1859.
1835 Janvier.	100000	ditto.	do	5 do	1er. jan. 1860.
	$ 850000				
ACTIONS EMISES.					
1833 Mars.	17500	J. Minturn,	Pavage,	5 p. cent	1er. mars 1854
1834 Juillet.	20000	Caldwell,	Eclairage,	5 do	26 juillet 1854
Septembre.	45000	E. Blanc.	Cimetière,	5 do	15 sept. 1864
1835 Août.	169000	J. Minturn,	Pavage,	6 do	1er. août 1864
1835 Mars.	9000	B. Marigny,	Achat de terrain,	5 do	
	$120000				
ACTIONS A EMETTRE.					
1836 1er. janvier	131000	J. Minturn,	Pavage,	6 p. cent	1er. août 1864.
	22500	J. Laureat,	Nouvelle Prisons	5 do	1835.
	100000	Banque du Commerce	Usage de la ville.	5 do	1er. jan. 1861.
	$303500				

No. 2.

Tableau des recettes fixes ou présumées pour l'année 1835.

Ferme de la Halle aux Boucheries,	$ 36,000
" du marché aux légumes,	18050
" des pirogues,	1365
" De la halle du faubourg Ste.-Marie,	13600
" Des magasins de la pompe à feu,	2533
" des emplacemens pour la vente des nattes,	9000
Droits de levée,	45000
" des steamboats, chaland, etc.,	30000
" des charrettes,	25000
" des colporteurs et marchands,	18000
" des cabarets,	90000
" des bals, etc,	400
" de geole,	6500
Loyers de la prison,	2000
Rentes à cens,	22000
Taxes de 1834,	42500
Cout des licences,	7000
Poudrière,	5000
Rentes, taxes, amendes et arrérages,	5000
Interêts et recettes extraordinaires,	4000
Amendes,	4000
Emprunt de la Banque du Commerce.	100000
Caisse d'amortissement No. 1,	4175
Actions de Banque,	38025
Billets en portefeuille, échéant dans l'année,	15692
Remboursement du pavage (présumé)	40000
Par caisse,	237
	$ 556079

No. 3.

Aperçu des dépenses positives pour l'année 1835.

Billets et effets à payer,	159896 33
Travaux de la ville,	110000
Appointemens,	39000
Eclairage de la villle,	21000
Garde de ville,	43000
Nettoiement de la Ville,	15000
Frais de bureaux,	1100
Dépenses du Conseil,	700
Légion,	2000
Orphelins et Orphelines,	2260
Poudrière,	2200
Pompes à incendie $9000, pompe à feu $3000,	12000
Intérêts des emprunts et intérêts courant,	80000
Ponts volants,	4000
Commissions,	13000
Frais de police,	6000
Pont du bayou et écluse,	510
Horloge et clocher,	200
Banlieu du Sc. district,	600
Frais de procédures,	6600
Police secrète,	1000
Entretien des propriétés de la ville,	5000
Compensations et indemnités,	2000
Frais d'impression,	2000
Frais d'actes notarios,	500
Dépenses imprévues,	5000
Bienfaisance,	12000
Hopital de charité,	2100
Caisse d'amortissement No. 1,	1000
Caisse d'amortissement général,	36320
Frais de Geole,	6000
	$ 589626 33
Améliorations résolues.	
Nouvelles prisons,	60000
Construction de quais,	40000
Chemin Carondelet,	7000
Pavage,	50000
Levée du faubourg supérieur,	20000
Prolongement du marché Supérieur,	13000
	$779626 33

No. 4.

Pavage executé depuis le 8 avril 1832, jusqu'au 1 avril 1835, dans la ville et les faubourgs incorporés, et estimé comme suit:

SAVOIR:

Carré de la ville,	$ 265922 15
Faubourg Ste. Marie et faubourgs supérieurs,	191588 14
Faubourg Marigny,	74566 70
Faubourg Tremé et communes à l'ouest et nord-ouest de la ville,	29262 62
Total des sommes dépensées.	$551339 61

La Corporation de la ville aura à recouvrer du dit pavage.

SAVOIR:

Carré de la ville,	$ 118908 3
Faubourg Ste. Marie et faubourgs supérieurs,	58611 70
Faubourg Marigny,	27066 21
Faubourg Tremé et communes à l'ouest et nord-ouest de la ville,	10881 41
	$215466 35
A déduire pour remboursement à faire à des particuliers,	3220
Somme net à recouvrer,	$212246 35

NOTA.—Dans la somme à recouvrer dans le carré de la ville, sont comprises celles d'une partie de l'ancien pavage en face des ilets dernièrement vendus par terreins, situés entre la rue de la Levée et le chemin public.

Nlle.-Orléans, le 17 avril 1835.

Jh. PILIE' voyer de la ville.

No. 5.

Note approximative de matériaux destinés au pavage actuellement dans les différents dépôts de la corporation de la ville; savoir:

Cailloux de choix, environ, 5500 tonneaux, estimés	$14,000
do de seconde qualité 1200 tonneaux do.	2,400
do mêlés et de rebut, que l'on peut employer au pavage des intersections de rues, environ 4000 tonneaux estimés	6,000
Sable et gravois, environ 400 tonneaux, estimés	600
Curb & gutters stones, environ, 70,000 pieds, estimés	21,000
Total	$44,000

Nouvelle-Orléans, le 16 avril 1835.

JOSEPH PILIE, voyer de la ville

N°. 6.

Etat des améliorations effectuées, depuis le 8 avril 1832, jusqu'au 7 avril 1835, dans la ville et les faubourgs de la Nouvelle Orléans.

1. Les trottoirs de la rue Bourgogne, ceux qui bordent le côté S. E. de la rue des Remparts, ainsi que ceux des portions de rues comprises entre les rues Dauphine et Remparts, ont été bordés de *curb stones*, d'une rigole et d'un appui pavé, et, tous ont été carrelés.
2. Les intersections formées par la rue Bourgogne et les rues perpendiculaires qui la traversent ont été pavées.
3. Les trottoirs qui bordent la place du cirque sur les rues St. Pierre, Remparts et Ste. Anne, ont été élargis, carrelés, revêtus de *curb-stones*, avec rigoles et appuis pavés.
4. Les intersections formées par la rue des Remparts avec celles Ste. Anne, Douane, St. Philippe, Hôpital, Quartier et St. Pierre, ont été pavées.
5. La rue St. Louis a été ferrée avec des coquilles, à partir de la rue du Chartres jusqu'à la rue Claiborne, au nouveau cimetière catholique.
6. Le carrelage des trottoires autour de la place Gratiot communément appelée "place Lafayette," a été fait.
7. Les trottoirs autour de la place Washington ont été carrelés.
8. Le carrelage du trottoir sur le côté N. E. de la rue Esplanade, entre les rues Levée et Français, a été fait.
9. Le carrelage du trottoir devant un terrain appartenant à la corporation de la ville, situé rue Girod, côté nord, entre les rues St. Charles et Carondelet, a été fait, il est bordé de *curb stones*, d'une rigole et d'un appui pavé:
10. La rue Girod à partir de la rue St. Charles jusqu'à la rue St. Paul, au nouveau cimetière protestant, a été ferrée en coquilles.
11. Le pourtour de la place Antoine a été bordé de *curb-stones*, d'une rigole et d'un appui pavé, et le trottoir N. O. de la même place a été carrelé.
12. La rue des Tchonpitoulas, entre les rues Poydras et Girod, a été ferrée avec des coquilles.
13. Les côtés de la rue des Champs Elysées, à l'est et à l'ouest du Canal Marigny ont été bordés de *curb-stones*, d'un appui pavé et d'une rigole, à partir de la rue de la Levée jusqu'à la rue des Bons-Enfans, et la dite rue a été ferrée en coquilles dans toute cette étendue.
14. L'édifice du marché du faubourg Ste. Marie a été augmenté jusqu'à la rue des Tchoupitoulas, d'une longueur moyenne de 157 pieds 3 pouces.
15. De nouveaux ponts couverts, 134 en tout, ont été établis dans les faubourgs, Ste. Marie, Delord, Saulet, Lacourse, Marigny, Tremé et nouveau faubourg Marigny.
16. De grands ponts ont été faits sur le Canal Marigny, devant les rues Craps, d'Amour et Bons-Enfans.
17. De nouveaux fanaux ont été placés dans les faubourgs Tremé, Ste. Marie, Delord, Saulet, Lacourse, Washington et nouveau faubourg Marigny, et aussi dans l'ancien faubourg Marigny.
18. Quinze Wharfs extrêmement comodes pour le chargement et déchargement des navires ont été faits le long du pont, depuis la rue St. Louis jusqu'à celle d'Enghien.
19. Un nouveau Wharf de 321 pieds de long sur 100 pieds de large a été fait devant le faubourg Ste. Marie, plus haut que la rue Poydras; et deux autres, en face du même faubourg, ont été augmentés, celui devant la rue Notre Dame de 300 pieds, et celui devant la rue Julie de 213 pieds 5 pouces.
20. Un pont pour verser les immondices au fleuve; au été fait en face de la rue d'Enghien.
21. De nouveaux *corp morts* pour l'amarrage des navires ont été placés le long du pont.
22. Les canaux d'égouts Girod, transversal et St. Bernard ont été nettoyés; celui de la rue du Canal a été élargi et nettoyé sur une longueur d'environ 10 acres.
23. Les rues Commune, Jackson, Canal, Douane, Bienville, Toulouse, entre les rues du Bassin et Claiborne ont été remblayées et réparées et les rues très basses, ci après mentionnées, ont été complètement remblayées, savoir: Franklin, Tremé, des Marais, Valeré, Robertson, à partir de la rue de la Commune jusqu'à celle des Ursulines; la rue Claiborne à partir du Canal Carondelet jusqu'à celle Ursulines; la rue Bienville depuis le Canal St. Bernard jusqu'à celle des Champs Elysées; la rue des Bons-Enfans dans toute sa longueur; la rue des Tchoupitoulas depuis la rue Girod jusqu'à celle Roffignac; la rue de la Levée neuve—les portions des rues Suzette, Gaiennie, Louise, Benjamin et Hunter entre les rues Levée neuve et Tchoupitoulas; la rue de la Levée neuve depuis la rue Delord jusqu'à celle de Lacourse, la rue du Cirque à partir de la rue de la Commune jusqu'à celle Julie; la rue des Remparts et du Bassin entre les rues du Canal et de la Commune; la rue du Canal à partir du chemin public près de la Levée jusqu'à la rue du Bassin; la rue de Craps à partir de la rue Bagatelle jusqu'à celle d'Enghien; la rue Roffignac entre les rues Tchoupitoulas et Levée neuve, Mandeville à partir de la rue de la Levée à celle Bons-Enfans; les rues Moreau et de la Victoire, à partir des Champs Elysées jusqu'à celle d'Espagne; la rue Casa-calvo, à partir des Champs Elysées jusqu'à celle d'Enghien, la rue des Grands Hommes entre les Champs Elysées et Mandeville; la rue Carondelet entre les rues Girod et St. Joseph; enfin, la plupart des autres rues ont été remblayées ou repavées.
24. La promenade publique qui borde le côté N. N. E. du Canal Carondelet à partir de la rue Villeré jusqu'à environ 300 pieds en deçà du Bayou St. Jean a été remblayée, et une partie ferrée avec des coquilles; et des amas de coquilles ont été faits le long de la dite promenade pour continuer à la ferrer.
25. La rue d'Orléans, à partir de la rue Tremé jusqu'à celle Claiborne a été nettoyée et remblayée, et, à partir de la dite rue Claiborne, la même rue sur le côté N. E. du Canal Girod, a été remblayée jusqu'à la rue Roman.
26. L'écluse à l'extrémité du Canal Girod a été refaite à neuve.
27. La rue de la Baronne a été continuée à travers le Bassin Gravier, et le cloaque infect formé par ce bassin a été remblayé.
28. Les rues Philippa et Baronne ont été remblayées, à partir de la rue Poydras jusqu'à celle Julie.
29. Les rues ou portions de rues mentionnées ci-après ont été pavées. 1o. La rue Royale dans toute sa longueur. 2o. La rue de la Levée à partir de la rue des Ursulines jusqu'à celle de l'Esplanade. 3o. La rue Gallatin à partir de la rue des Ursulines jusqu'à celle de l'Esplanade; et une partie des trottoirs a été carrelée. 4. La rue Clinton entre les rues Bienville et Douane, et une partie des trottoirs a été carrelée. 5o. La rue des Magasins à partir du côté N. E. de la rue du Canal jusqu'à celle Poydras. 6o. La rue Poydras, à partir de l'alignement ouest de la rue St. Charles jusqu'à la Nouvelle Levée. 7. La rue du Camp entre celles Graviers et Poydras. 8o. La rue de la Levée neuve, à partir de la rue St. Joseph jusqu'à celle Roffignac. 9o. La rue de l'Esplanade à partir de la rue Royale jusqu'au chemin public qui borde la Levée. 10. La rue du Canal, à partir des rues Royale et St. Charles jusqu'au chemin public qui borde la Levée. 11o. La rue du Bassin, à partir de la rue St. Pierre jusqu'à 126 pieds au S. O. de la rue Toulouse. 12o. Les rues de la Douane et Quartier, à partir de la rue Royale jusqu'au chemin public qui borde la Levée. 13. La rue de l'Hôpital, à partir de la rue des Remparts jusqu'au même chemin public qui borde la Levée. 14o. Les rues Ursulines, St. Philippe, Dumaine et Bienville, à partir de la rue Royale jusqu'à celle de la Levée. 15. La rue Madison, entre celles Condé et Levée. 16. Les rues Ste. Anne, Orléans, St. Pierre, St. Louis et Conti, entre les rues Royale, Chartres et Condé. 17 La rue des Français, entre la rue de l'Esplanade et l'alignement nord de la rue de la Victoire. 18. La rue de la Victoire, à partir de la rue de l'Esplanade jusqu'à celle d'Enghien. 19 La rue Moreau, à partir de la rue des Champs Elysées jusqu'à celle d'Enghien. 20. La portion des rues Chartres et Condé entre les rues St. Pierre et Ste. Anne. 21. La rue Condé entre celles Quartier et Esplanade. 22. La rue des Tchoupitoulas, à partir de la rue Poydras jusqu'à celle Delord. 23. Une partie de la rue Gravier, entre les rues Tchoupitoulas et Nouvelle Levée. 24. Les rues Girod et Notre Dame, à partir de la rue Tchoupitoulas jusqu'à celle de la Nouvelle Levée. 25. Une partie de la rue du Commerce, entre les rues Girod et Notre Dame.
30. Les intersections formées par la rue de l'Esplanade avec les rues Royale, Bourbon et Dauphine ont été pavées.
31. Les intersections formées par la rue du Canal avec les rues Bourbon, Carondelet, Dauphine et Baronne, ont été pavées.
32. L'intersection des rues Ursulines et St. Claude a été pavée.
33. Celles formées par la rue St. Charles avec les rues Commune et Julie ont été pavées
34. Les trottoirs qui bordent le côté N. O. de la rue des Remparts, entre les rues Ste. Anne et Quartier ont été bordés de *curb-stones*, d'une rigole d'un appui pavé, et carrelés. Ceux sur le même coté, entre les rues Bienville et Toulouse, Quartier et Ste. Julie, ont été bordés de *curb-stones*, d'une rigole et d'un appui pavé; le carrelage sera fait sous peu.
35. Les trottoirs des rues Dumaine, St. Philippe et Ursulines, entre celles Remparts et St. Claude, ont été bordés de *curb-stones*, d'une rigole et d'un appui pavé, et, ont été carrelés.
36. Des trottoirs de 12 pieds de large, bordés de *curb-stones*, d'une rigole et d'un appui pavés, ont été sur les rues St. Charles et Carondelet, devant les terrains donnés par M. Nicolas Girod, à l'Azile Poydras.
37. Les deux édifices des nouvelles prisons sont élevés, l'un à l'arasement du premier étage; l'autre atteindra bientôt cette hauteur. Leur construction se poursuit avec activité.
38. La majeure partie des arbres qui manquaient dans les promenades publiques, a été remplacée.
39. Le rembai de la place Jackson a été complété.
40. La place Jackson a été remployée.
41. La Levée a été réparée et les terres coupées en talus vers le fleuve à partir de la rue St. Pierre jusqu'à celle St. Louis.
42. La Levée à partir de la rue Poydras jusqu'à celle Girod a été coupée en talus vers le lac, et ferrée en coquilles dans toute cette étendue.
43. La Levée, à partir des Champs Elysées jusqu'à la rue d'Enghien, a été coupée en talus vers le chemin public et ferrée en coquilles dans toute cette étendue.
44. Le nouveau chemin qui borde la Levée à partir de la rue Bienville jusqu'à celle Poydras a été ferré avec des briques cassées, et ferré avec des coquilles.
45. Un amas considérable de sable du fleuve a été fait, pour réparer les rues et être employés à la confection de diverses constructions ordonnées ou qui pourront être ordonnées par la corporation de la ville.
46. Trois pompes à incendies avec les accessoires convenables, semblables à celle no. 2, ont été achetées. Aussi un assortiment d'échelles, pour le même usage.
47. L'édifice du marché aux légumes était en très mauvais état, il a été complètement réparé; les parties défectueuses enlevées et refaites à neuf; mais depuis, de nouvelles tables ont été placées, ce qui a occasionné des dégradations qu'il faudra reprirer.
48. Des tables pour la vente des légumes ont été placées dans la Halle du faubourg St. Marie.
49. L'édifice de la maison de ville a été réparé.
50. La Halle des bouchers a été deux fois réparée et blanchie.
51. L'îlot servant de dépot aux matériaux de la ville a été remblayé; il est borné par les rues du Canal, Franklin, Tremé et de la Douane.
52. Plusieurs lots de terre ont été achetés pour continuer la rue et le Canal St. Bernard.
53. La rue de la Levée neuve a été redressée et prolongée, à partir un peu au dessus de la rue Benjamin jusqu'à celle Roffignac.
54. Une partie de la rue de l'Esplanade a été ouverte et prolongée, depuis l'ancienne propriété Plauché, jusqu'à celle de Josephine Peyroux f. c. l.
55. Les batimens destinés à loger le gardien du nouveau cimetiere ont été réparé; les clotures qui doivent fermer ce lieu de sépulture seront terminées avant peu.
56 Déja des travailleurs, employés par M. Arrowsmith, préparent le terrain sur lequel sera établi le chemin à coulisses destiné au transport des corps.
57. Les terrains de l'azile Poydras sont en partie remblayés, la corporation de la ville continue avec activité ce travail important.
58. L'acquisition des matériaux propres au pavage a lieu journellement. Des ouvriers sont occupés sans relache à les mettre en œuvre; et, nos vues diffèrent sur une grande étendue de communications faciles, avantageuses au commerce et à la prospérité de notre ville.
59. La lumiere brillante du gaz a été substituée dans plusieurs de nos rues à celle des fanaux actuels.
60. Un ilet borné par les rues Canal, Franklin, Tremé et Douane, appartenant à la corporation de la ville, a été remblayé.

Nouvelle Orléans le 8 avril 1835.

JOSEPH PILIE, voyer de la ville

M. Pichot dit, que comme les détails contenus dans le second message, sont de la plus haute importance pour la ville, il fait la motion qu'il soit publié non seulement dans la gazette officielle, mais encore, en nombre suffisant de pamphlets pour l'usage de le Corporation—adopté.

Sur motion de M. Baldwin, les documens accompagnant le message du maire et portant les Nos. 1, 2 et 3, sur le trésor de la ville, sont référés au comité de finances; le No. 4, relatif au pavage, renvoyé au comité de pavage; le No. 5 au comité de constructions, et le No. 6 relatif aux dépenses faites pour améliorations dans les trois dernières années est référé au comité de finances.

M. McFarlane présente une pétition d'un comité des membres de la compagnie de la pompe à incendie, Mississippi No. 2, statuant que cette pompe demande des reparations, ses tuyaux ayant été détruits aux incendies; et qu'ayant fait venir de Philadelphie une autre pompe pour la remplacer, il demande au Conseil les f